



Etude thermique mal faites, donc erreur de construction

Par **Skyboule**, le **09/03/2011** à **19:51**

Bonjour, j'ai fais construire l'année dernière et afin de déterminer les besoins en chauffage de ma maison, j'ai fais appel a un thermicien. Après le premier hiver dans la maison je me retrouve a des températures de 18/20° en ajoutant des radiateurs... Je fais reprendre l'étude thermique et le cabinet qui me le refait trouve des erreurs a la volé dans ma première étude. Que puis je faire contre le thermicien? Puis je lui demander le remboursement des frais et la mise en conformité de la maison? Merci